

1. IDENTIFICATION

Nom du produit :	ADDIT™ ADJUVANT LPA 29263
Nom chimique de la matière active :	Surfactant
Fabricant :	ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. 302-179 McDermot Avenue Winnipeg, MB R3B 0S1 Téléphone : 1-855-264-6262
Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :	Téléphone : 1-800-535-5053
Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prozar :	Téléphone : 1-877-250-9291

2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom courant	N° CAS	%	PEL de l'OSHA	TLV de l'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Surfactant breveté	SO	36,9	ND	ND	SO	SO

SO=Sans objet
ND=Non déterminé

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Apparence : Liquide limpide jaunâtre
Odeur : Odeur huileuse

SOMMAIRE D'URGENCE : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Il faut porter des lunettes à coques, un écran facial et des gants lors de la manipulation, du mélange et du chargement. Laver la peau et les yeux en cas de contact avec le concentré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver à fond les mains et toute autre région de la peau exposée.

VOIES PRIVILÉGIÉES D'ADMINISTRATION : Contact avec la peau et les yeux; inhalation.

4. PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des matières qui risquent de provoquer une pneumonite grave si elles sont aspirées. En cas d'ingestion dans les deux heures précédant le traitement, procéder soigneusement à un lavage gastrique. Traiter selon les symptômes. Traiter selon les symptômes en cas d'irritation des yeux ou de la peau.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : Sans objet.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LII/LSI : Sans objet.

MOYENS D'EXTINCTION : Eau, mousse, CO₂, agent chimique sec.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Sans objet.

TECHNIQUES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome. Le ruissellement de l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie risque d'occasionner des dommages environnementaux. Le cas échéant, endiguer et recueillir l'eau d'extinction pour empêcher le ruissellement.

6. REJET ACCIDENTEL

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Empêcher le produit de s'infiltrer dans les drains. Adopter de bonnes pratiques d'entretien ménager. Évacuer les lieux. Porter un équipement approprié homologué par l'OSHA. Aérer les lieux. Ramasser le déversement à l'aide d'un balai et le placer dans un contenant approprié. Conserver en vue de le recycler. Récupérer le liquide de nettoyage à l'aide d'une matière absorbante et le placer dans un contenant en vue de son élimination. Se départir des déchets conformément aux instructions figurant à la section 13 : Élimination.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MESURES À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION : Il faut porter des lunettes à coques, un écran facial et des gants lors de la manipulation, du mélange et du chargement. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver à fond les mains et toute autre région de la peau exposée.

MESURES À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE : Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, engrais, plantes et produits alimentaires. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et de toute source de chaleur. Garder le contenant fermé. Empêcher l'eau de s'infiltrer dans le contenant et d'entrer en contact avec le contenu. Peut être entreposé à n'importe quelle température.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE DU PRODUIT.

POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes à coques ou un écran facial lors de la manipulation, du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter une combinaison par-dessus les vêtements normaux de travail durant toutes les activités.

PROTECTION DES MAINS : Porter des gants et un tablier résistant aux produits chimiques lors de la manipulation, du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Changer de vêtements tous les jours et les laver avant de les réutiliser. NE PAS manipuler le produit à mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent de beaucoup l'exposition des mains. TOUJOURS porter des gants lors du mélange ou du chargement. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, et se laver les mains à fond avant de manger, fumer ou boire. Nettoyer l'équipement de protection tous les jours.

DIRECTIVES D'EXPOSITION : Se reporter à la section 2.

MESURES D'INGÉNIERIE : Assurer une aération adéquate pour minimiser les concentrations dans l'air de cette matière.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Liquide limpide jaunâtre

ODEUR : Odeur huileuse

pH : 5 à 7

DENSITÉ RELATIVE : 0,867 g/mL à 20 °C

VISCOSITÉ : 61 mPa

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

MATIÈRES À ÉVITER : Inconnues.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Sans objet.

CONDITIONS À ÉVITER : Inconnues.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Inconnus.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

ÉTUDES SUR LA TOXICITÉ AIGUË/L'IRRITATION

DL ₅₀ orale (rat) :	> 5 000 mg/kg
DL ₅₀ cutanée (rat) :	> 2 000 mg/kg
CL ₅₀ inhalation (rat) :	> 2,07 mg/L (4 h)
Irritation des yeux :	Légèrement irritant
Irritation cutanée :	Modérément irritant
Sensibilisation de la peau :	N'est pas un sensibilisant

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Éviter de contaminer les étangs, les rivières et autres sources d'eau.

13. ÉLIMINATION

L'UTILISATEUR FINAL DOIT SE DÉPARTIR DE TOUT PRODUIT NON UTILISÉ SELON LES RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Se départir des contenants et des déchets conformément aux directives figurant sur l'étiquette et à la réglementation provinciale.

14. TRANSPORT

CLASSIFICATION TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES CANADIEN:

Non réglementé

TRANSPORT INTERNATIONAL

OMI (navire) : Non réglementé

IATA (air) : Non réglementé

15. RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION CANADIENNE :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés* et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE DES ÉTATS-UNIS :

CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet

Section 311/312 : Danger aigu (immédiat) pour la santé

Section 313 : n-butanol 2,8 % n° CAS : 71-36-3

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE : Sans objet.

QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DU CERCLA : Sans objet.

CLASSIFICATION RCRA : En vertu du RCRA, l'utilisateur du produit est responsable de déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou dérivée du produit doit être classée comme étant un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les matières de ce produit figurent à l'inventaire TSCA ou sont exemptées.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CLASSEMENT DES DANGERS	NFPA	SIMDUT		
SANTÉ :	2	2	0	PEU ÉLEVÉ
INFLAMMABILITÉ :	0	0	1	LÉGER
RÉACTIVITÉ :	0	0	2	MODÉRÉ
			3	ÉLEVÉ
			4	GRAVE

DATE DE LA FS : 1-18-16 Remplace la version du 6-5-15, 7-06-12 , 27-2-09.

L'information contenue dans la présente fiche signalétique est présentée en toute bonne foi, cependant le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. Consulter ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. pour en savoir davantage.